

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 75 (1949)
Heft: 24

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On espère que le projet pourra être réalisé par une entreprise privée avec l'aide financière des gouvernements de France et d'Angleterre, à moins que les Administrations des chemins de fer nationalisés de ces deux Etats s'en chargent. On pourrait, déclare-t-on, pendant cinq à six ans occuper quatre mille ouvriers à ces travaux.

* * *

Cette communication ferroviaire sous-marine serait évidemment une sérieuse concurrence pour la navigation à travers la Manche et entraînerait certainement un changement important dans l'organisation des services maritimes actuels et des ports intéressés. Il faut cependant dire que les transports de certaines marchandises de grand poids ou de grandes dimensions resteraient aussi à l'avenir aux navires. Après réorganisation et adaptation, les deux moyens de transport pourraient subsister l'un à côté de l'autre, car la présence d'une communication ferroviaire entre l'Angleterre et le continent offrant de nombreux trains journaliers et un horaire très régulier donnerait sans aucun doute une impulsion considérable au trafic voyageurs et marchandises.

Qu'on médite à quel point les relations entre les grandes villes de l'Europe continentale seraient rendues plus faciles en mettant par exemple Paris et Londres à environ cinq heures seulement. On ne s'étonnerait pas si le mouvement des voyageurs entre les deux capitales était doublé ou triplé après peu de temps et si le mouvement des affaires suivait cette progression.

La réalisation de la communication ferroviaire sans transbordement et sans rupture de charge entre l'Angleterre et la France serait donc d'une valeur inestimable pour l'économie de l'Europe toute entière et — ne l'oublions pas — notamment aussi pour le tourisme anglo-suisse.

LITTÉRATURE

A. MOUTIER : *Tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre*. (Extrait des « Mémoires de la Société des ingénieurs civils de France », 1916.)

P. PRUVOST et E. LEROUX : *Géologie du Pas de Calais*. (Extrait de « Travaux », juillet 1948.)

G. J. CONSTANTINI : *Underwater Tube between England and France proposed in 1751, is again under discussion*. (« Compressed Air Magazine », July 1948, New York and London.)

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Rapport de gestion

sur l'exercice allant du 30 août 1947 au 9 septembre 1949, présenté à l'assemblée des délégués du 9 septembre 1949, à Bâle

Introduction

Ce rapport de gestion a pour but de donner un bref aperçu de l'activité de la S. I. A. depuis l'assemblée des délégués du 30 août 1947 à Davos. Etant donné que cette activité va constamment en s'amplifiant, le rapport devra se restreindre à l'essentiel. Bien entendu, des renseignements complémentaires sont à l'entière disposition des sections qui s'intéressent spécialement à tel ou tel domaine particulier.

I. Mutations

Depuis l'assemblée des délégués du 30 août 1947 à Davos, l'effectif de la S. I. A. a augmenté de 186 membres ; il en compte actuellement 3368, répartis de la façon suivante :

	Entrées	Sorties
Architectes	995	54
Ingénieurs civils	1195	81
Ingénieurs électriciens	387	20
Ingénieurs mécaniciens	539	18
Ingénieurs agronomes et topogr.	149	16
Divers (chimistes, physiciens, etc.)	103	3
	3368	+ 189 — 3

Les architectes et les ingénieurs civils (ceux-ci 20 % plus nombreux que ceux-là) fournissent ensemble les deux tiers environ de l'effectif total. Il s'ensuit que les autres catégories sont loin d'être représentées dans une proportion équitable et correspondant à leur importance et au nombre de leurs adhérents en Suisse. Cette comparaison montre dans quelle direction la S. I. A. devrait déployer une propagande intense. En premier lieu, c'est vers les ingénieurs de l'industrie des machines et de l'électrotechnique qu'elle devrait porter ses efforts. Voilà pourquoi le Comité central s'est adressé au début de 1949 à toutes les sections pour leur demander de lancer une campagne de propagande bien préparée et organisée, en vue de recruter de nouveaux membres, notamment parmi les ingénieurs mécaniciens et électriciens de notre industrie. A cet effet, on a imprimé une nouvelle feuille de propagande donnant clairement une vue d'ensemble aussi complète que

possible des divers domaines d'activité de la Société. Le Comité central avait proposé d'engager cette action sous le motto : « Chaque member de la S. I. A. recrute cette année un nouveau membre pour sa section. » Malheureusement, nous avons l'impression que cette suggestion a éveillé peu d'enthousiasme dans les sections. D'après nos évaluations, la S. I. A. groupe aujourd'hui à peine le 60 % des ingénieurs et des architectes suisses susceptibles d'en faire partie. Cette proportion devrait, grâce à une propagande bien comprise, pouvoir être portée à 70-80 %. Nous adressons à cette occasion un nouvel appel à nos sections pour qu'elles veuillent bien prêter toute leur attention à cette question.

La S. I. A. ne pourra développer son influence auprès des autorités et dans le public que si elle réunit la majorité des adhérents aux professions techniques de formation universitaire. La direction centrale de notre société fera de son côté tout son possible pour faciliter aux sections la conduite de cette action.

II. Finances

Le compte 1947 et le budget 1948 ont été adoptés au printemps 1948 par les délégués, à la suite d'un vote par correspondance. Le compte 1948 et le budget 1949 furent traités à l'assemblée des délégués du 30 avril 1949 à Lucerne, puis adoptés à la majorité après discussion. Pour équilibrer les finances de la S. I. A., la cotisation des membres a dû être portée de 15 à 20 fr. Le Comité central a fait remarquer que la cotisation était de 15 fr. déjà avant la première guerre mondiale et que le coût de la vie a augmenté depuis lors de 224 %. Cette modeste majoration était par conséquent entièrement justifiée. Le C. C. a fait en outre une enquête auprès de différentes organisations étrangères d'ingénieurs et constaté que l'on prélève partout des cotisations sensiblement plus élevées ; ainsi par exemple (calculées en francs suisses), 50 fr. en Hollande, 60 fr. en Belgique, 80 fr. au Danemark et en Suède, etc. De même, d'autres organisations professionnelles

suisses avec des buts semblables à ceux de la S. I. A. prélèvent des cotisations beaucoup plus fortes, par exemple la Société suisse des médecins 80 fr., la Société des dentistes 70 fr., etc. Il est clair que si la S. I. A. veut remplir convenablement les tâches toujours plus vastes que ses membres exigent d'elle, ceux-ci doivent mettre à sa disposition les ressources financières indispensables. A l'assemblée des délégués du 30 avril 1949 à Lucerne, l'une des sections a proposé pour la première fois de prélever une contribution spéciale de bureau chez les propriétaires d'un bureau d'ingénieur ou d'architecte. Le Comité central a examiné attentivement cette suggestion et l'a traitée par la suite au cours d'une conférence spéciale des présidents, qui s'est prononcée à l'unanimité pour la proposition que le C. C. a soumise à l'assemblée des délégués du 9 septembre 1949. Le Comité central part de l'idée que la S. I. A. constitue la base économique au profit de ces bureaux d'ingénieur et d'architecte. En tant qu'auteur et éditeur des normes pour toutes les branches de la construction, la S. I. A. déploie une activité dont ces bureaux sont les premiers bénéficiaires. Une part très importante des charges financières de la S. I. A. est constituée par l'élaboration d'expertises, la transmission de renseignements sur l'application des normes de la S. I. A., l'institution de tribunaux d'arbitrage par le secrétariat, etc. Or, cette activité crée précisément la base indispensable aux affaires de ces bureaux. Elle a contribué également à faire admettre avec le temps, par les tribunaux, les normes de la S. I. A. comme critère pour trancher les conflits de toute sorte. Il en est résulté un droit coutumier, tout à l'avantage des membres de la S. I. A., propriétaires de bureaux d'ingénieur et d'architecte. Les membres non indépendants de notre société font toujours valoir à nouveau que ce sont les bureaux d'ingénieur et d'architecte qui retirent en premier lieu un avantage matériel de l'activité de la S. I. A. Il paraît donc équitable de créer une compensation pour cette aide matérielle spéciale que la société offre à ces bureaux, sous forme d'une contribution de bureau proportionnée au nombre d'employés techniques qu'ils occupent. Cette solution a aussi l'avantage de ne faire aucune distinction entre les membres, car tous contribuent dans la même mesure à donner à la société la possibilité de remplir ses tâches générales de nature culturelle et professionnelle. La contribution additionnelle demandée aux propriétaires de bureaux représente uniquement la contrevalet des prestations de la S. I. A. pour garantir les intérêts matériels spéciaux de ces bureaux. Il semble que ces derniers pourraient l'inclure sans grande difficulté dans leurs frais généraux.

Le Comité central espère qu'il sera possible de créer de cette façon une base financière assurée, permettant à la société de stabiliser et d'étendre son activité, quelles que soient les fluctuations des recettes provenant de la vente des normes.

En 1949, la Fondation d'entraide pour le personnel de la S. I. A. a passé un contrat avec la Société suisse d'assurance sur la vie humaine, à Zurich, pour donner une base financière solide à l'assurance en faveur du personnel du Secrétariat de la S. I. A.

III. Comité central

Depuis l'assemblée des délégués du 30 août 1947 à Davos, le Comité central a tenu 19 séances, dont 1 en 1947, 9 en 1948 et 9 jusqu'au 9 septembre 1949. En outre, un certain nombre de questions spéciales ont été liquidées par les délégations ou au cours de conférences partielles. Enfin, pour alléger les séances toujours très chargées du Comité central, de nombreux objets et notamment les admissions nouvelles furent réglés par voie de circulaire.

Parmi l'activité du Comité central, il convient de relever les points suivants :

a) *Chambre professionnelle suisse de la Technique et de l'Architecture*

A l'assemblée des délégués du 11 septembre 1943, le Comité central a été formellement chargé d'étudier un règlement général pour la protection des titres d'« ingénieur » et d'« architecte » avec l'Union suisse des techniciens et les autres intéressés, réglementation qui serait, à titre provisoire, librement consentie.

En vertu de cette décision, le Comité central chargea la Commission de la S. I. A. pour la protection des titres d'établir un projet de réglementation. Après de laborieux pourparlers avec l'Union suisse des techniciens, la commission présenta au Comité central le projet de statuts d'une Chambre professionnelle suisse de la Technique et de l'Architecture. Sur quoi, le Comité central décida de soumettre ce projet à une assemblée des délégués pour prendre une décision, et de faire imprimer un rapport explicatif pour informer les membres à fond sur le développement historique de toute la question de la protection des titres.

A l'assemblée des délégués du 23 octobre 1948, à Neuchâtel, ce projet de statuts fut repoussé à une grande majorité. La raison principale de cette opposition résidait dans la crainte que ces statuts ouvrent trop grande la porte aux techniciens sans formation universitaire et que la S. I. A. ait tout à perdre vis-à-vis de l'U. S. T. en vertu de cette réglementation. Après le rejet du dit projet, l'assemblée des délégués adopta par toutes les voix contre une la résolution suivante :

L'assemblée des délégués de la S. I. A. salue avec satisfaction les efforts méritoires déployés pour mettre de l'ordre dans la situation actuelle, en opposant des normes claires à l'abus des titres et désignations professionnelles, qui sévit dans la technique et l'architecture. Elle voit la solution pour nos conditions suisses dans un règlement établi en commun avec d'autres organisations professionnelles intéressées. Considérant les demandes de modification formulées par nos deux Ecoles polytechniques suisses et par quelques sections de la S. I. A. concernant le projet qui lui est actuellement soumis, le Comité central est invité à tâcher de modifier le dit projet au cours de nouvelles négociations avec les associations professionnelles intéressées, puis de faire rapport sur le résultat de ces délibérations.

A la suite de cette liquidation, la Commission pour la protection des titres donna sa démission. Le Comité central élut alors une commission nouvelle, qui a déjà entrepris ses travaux sous la présidence de M. H. C. Egloff, président de la section de Winterthur. A la demande du Comité central, trois membres de l'ancienne commission ont consenti à se mettre à la disposition de la nouvelle, pour assurer la continuité, en particulier son dévoué président, M. H. Härry, ingénieur. La nouvelle Commission pour la protection des titres aura pour tâche d'examiner si, conformément aux décisions de l'assemblée des délégués de Neuchâtel, la réglementation envisagée alors peut être modifiée en tenant compte des objections de nos hautes écoles techniques et de diverses sections, et s'il est possible de gagner l'Union suisse des techniciens à la nouvelle formule. Si elle n'arrive pas à établir sur cette base une réglementation modifiée, la commission devra chercher si d'autres voies restent ouvertes pour régler la question de la protection des titres.

La question de la protection des titres continue d'ailleurs à préoccuper les esprits des ingénieurs et des architectes dans le monde entier. C'est ainsi qu'elle fut aussi l'un des sujets principaux de discussion au Congrès international des ingénieurs qui s'est tenu fin juin à Constance. Le Comité central ne perd pas de vue l'évolution de cette question.

b) *Questions sociales*

L'industrialisation toujours plus poussée a amené ces dernières années les ingénieurs et les architectes de tous les pays à s'occuper de plus en plus des problèmes économiques

et sociaux dans leur profession et dans leur pays en général. En 1946 déjà, au Congrès technique international de Paris, auquel prirent part les ingénieurs de plus de trente pays, ces questions professionnelles et sociales accaparèrent le plus clair des discussions. L'ingénieur et l'architecte, qui pouvaient naguère se concentrer principalement sur l'exercice de leur profession et sur les problèmes techniques et artistiques en rapport avec elle, sont obligés maintenant de s'intéresser aux problèmes que suscite leur position sociale dans l'exploitation et dans la vie publique. L'ingénieur et l'architecte commencent à se rendre compte que leur horizon souvent borné et leur manque d'intérêt pour les questions économiques et d'économie publique qui conditionnent la vie d'une nation sont des obstacles à leur avancement dans la vie professionnelle et civique. Le manque d'intérêt pour ces questions est aussi l'une des raisons pour lesquelles, jusqu'à présent, l'ingénieur et l'architecte n'occupent pas en général la position sociale à laquelle ils auraient droit par leur instruction et l'importance de leur activité en faveur de la collectivité.

Diverses sections de la S. I. A. ont saisi ces difficultés et créé spontanément des commissions pour étudier ces questions complexes. Nous renvoyons à ce sujet aux publications de la Section vaudoise et de la section de Genève dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*, ainsi qu'aux études de la section de Schaffhouse et d'un groupe d'ingénieurs de Baden. Le Comité central a suivi avec intérêt cette évolution et institué, sous la présidence de M. E. Choisy, ingénieur, une Commission pour les questions sociales, avec le programme de travail suivant :

- Etablissement de directives pour l'engagement d'ingénieurs et d'architectes.
- Etude et discussion des memoranda des sections susmentionnées et du groupe de Baden.
- Etude des questions relatives à la formation des ingénieurs et des architectes dans les hautes écoles techniques suisses.
- Etudier dans quelle mesure la S. I. A. doit s'occuper de questions économiques, d'économie publique et de politique sociale, comme aussi du problème urgent de notre époque : travail et capital.

A la demande de la commission, le Comité central a invité en novembre 1948 les sections à s'occuper des relations entre employeur et employé, puis de lui faire parvenir un bref rapport sur le résultat des délibérations. Jusqu'ici, bien peu de sections ont donné suite à cette requête. Il serait fort souhaitable que les autres sections, qui n'ont pas encore traité cette question extrêmement importante, le fissent au cours de leur prochaine activité d'hiver. Le Comité central désirerait savoir avant tout dans quelle mesure le vœu existe dans les sections de suivre plus intensément les problèmes de cette nature. La réponse à cette question ne pourra naturellement être donnée correctement que lorsque les sections en auront entrepris l'examen pratique.

Les sections ont reçu aussi une liste de conférenciers, à même d'exposer dans une séance ou une assemblée de discussion le sujet employeur/employé. Toujours en vue de l'étude de cette question, le secrétariat a remis aux sections une liste de publications y relatives.

Sur le désir de la commission pour les questions sociales, le Comité central a décidé en outre de procéder à une enquête auprès des sections, pour recueillir l'opinion d'un certain nombre de membres influents ou de sections sur l'enseignement actuel aux Ecoles polytechniques. Cette enquête a eu un succès très réjouissant : on a pu grouper jusqu'à présent environ 160 réponses individuelles, pour la plupart très détaillées, à l'intention de la commission sociale et du Comité central. Bien entendu, ces réponses sont traitées confidentiellement par la commission.

Il ressort de cette consultation que l'enseignement donné à nos universités techniques rencontre, en principe, l'approbation générale. Après étude de ces documents, il est prévu d'en discuter les conclusions avec les autorités de nos hautes écoles. La S. I. A. reviendra ultérieurement sur ce point.

c) *Création d'une section à Baden*

Depuis assez longtemps déjà, un groupe d'ingénieurs, occupés pour la plupart dans l'industrie et dont une partie seulement étaient membres de la S. I. A., déployait une activité intense dans le sens des efforts de la S. I. A. Ce groupe s'occupait spécialement aussi des questions de responsabilité sociale et de la position des ingénieurs employés dans l'industrie. Estimant qu'il est du plus haut intérêt pour la S. I. A. de gagner davantage cette catégorie d'ingénieurs à notre société, le Comité central a soutenu ses efforts dès le début, notamment lorsque le groupe en question suggéra de fonder, à Baden, une section de la S. I. A. Des membres du Comité central et le secrétaire eurent divers entretiens à Baden, ainsi qu'avec les présidents des sections voisines d'Argovie et de Zurich, pour préparer cette fondation d'un commun accord. A cette occasion, qu'il nous soit permis de remercier ici les sections voisines d'Argovie et de Zurich pour leur compréhension, car la création de la section de Baden devait naturellement entraîner le départ de quelques membres parmi leurs adhérents.

Le président et le secrétaire de la S. I. A. prirent la parole à une assemblée préliminaire d'orientation, ainsi qu'à l'assemblée constitutive. Le mérite principal de cet acte revient naturellement à ceux qui en prirent l'initiative, notamment à nos collègues M. Cuénod, P. Hoffmann et O. A. Lardelli, qui poursuivirent leur but avec énergie et persévérance, en dépit de toutes les difficultés. Le Comité central maintint dès le début auprès de la section de Baden le point de vue que, bien que ce soient les questions sociales qui intéressent en tout premier lieu cette section, la fondation de celle-ci ne serait possible que si elle se déclarait prête à poursuivre également les buts généraux de nature culturelle et professionnelle qui sont ceux de la S. I. A.

L'assemblée des délégués de ce jour est la première à laquelle participent officiellement les délégués de la nouvelle section de Baden. Le Comité central espère que celle-ci prospérera, avec l'aide de tous les membres de la S. I. A.

A cette occasion, le Comité central s'est demandé si la création d'autres sections dans des régions ou des villes industrielles serait possible, où les sections voisines existantes exercent trop peu d'attraction. Cette question est actuellement à l'étude avec les sections intéressées.

d) *Construction rationnelle*

Les efforts vers une rationalisation dans la construction, notamment dans l'édification de demeures sociales, se sont intensifiés à l'étranger ces dernières années. Différents pays ont créé à cet effet des instituts d'Etat, en partie richement dotés de moyens financiers. Les discussions qui eurent lieu ces dernières années au sein de la S. I. A. ont montré que parmi les architectes de la S. I. A. les opinions divergent passablement sur l'opportunité de telles mesures de rationalisation. Pour clarifier cette question, le Comité central décida d'instituer une commission pour la rationalisation dans la construction. Elle reçut pour mission d'étudier les mesures de rationalisation déjà réalisées en Suisse dans diverses industries, etc. et d'établir de quelle manière une unification de ces mesures serait possible. En outre, la commission devait étudier les mesures prises à l'étranger et examiner de quelle façon les résultats acquis ailleurs présentent un intérêt pour la Suisse et pourraient éventuellement trouver une application chez nous. La commission a établi un programme de

travail, mais fut d'avis que ses membres ne pourraient assumer gratuitement cette tâche et qu'il faudrait faire appel à un bureau d'étude créé spécialement à cet effet pour exécuter les recherches et études nécessaires. On élaborait un programme de financement, qui fut discuté avec M. O. Zipfel, le délégué pour les occasions de travail. Celui-ci se déclara prêt à faciliter le financement de ces travaux en mettant un fonds spécial à contribution. Sur son conseil, une requête fut adressée au chef du Département de l'économie publique, M. le conseiller fédéral Rubattel. En outre, des démarches furent entreprises auprès de quelques villes et cantons, pour répartir les charges financières entre Confédération et Cantons dans une proportion déterminée. Malheureusement, le Département de l'économie publique écarta notre demande de crédit sous prétexte que la requête était en contradiction avec les statuts du fonds sollicité, estimant que les recherches en question devaient être faites aux frais des intéressés, puisque la Confédération ne pouvait intervenir. Cette affaire est en suspens. Espérons qu'on arrivera quand même pour finir à convaincre l'autorité fédérale. Il est clair que les tendances de rationalisation dans les habitations à bon marché sont d'intérêt public, puisqu'elles concernent en premier lieu les revenus modestes. Au lieu de verser seulement de grosses sommes sous forme de subventions, il serait plus raisonnable de déclencher une diminution générale du prix des habitations sociales, grâce à une rationalisation bien étudiée dans un secteur déterminé de la construction, ce qui coûterait beaucoup moins cher. Il vaudrait la peine en tout cas d'étudier systématiquement ces questions en collaboration avec les sociétés d'entrepreneurs et d'artisans. Il ne s'agit pas d'une spéculation théorique des architectes, mais d'une tâche pratique et concrète, qui mérite d'être examinée à fond.

e) *Révision de la loi sur les brevets*

Après que la commission d'experts nommée par le Département fédéral de Justice et Police eut délibéré sur un second projet préliminaire de loi sur les brevets, le Comité central se plaignit à l'Office fédéral de la propriété intellectuelle de ce que la S. I. A. n'avait pas été sollicitée à y collaborer. L'Office s'excusa en alléguant qu'il n'avait nullement eu l'intention d'écarter la S. I. A., mais qu'on avait seulement convoqué les associations consultées en 1907 pour l'élaboration de la loi actuelle. Sur quoi la S. I. A. reçut toute la documentation. Le Comité central institua immédiatement une commission, pour examiner celle-ci en détail, de sorte qu'il fut en mesure de remettre le point de vue de la S. I. A. à l'Office fédéral de la propriété intellectuelle au mois de mars 1948. La commission tint une série de séances sous la présidence de M. le Dr E. Herrmann et eut aussi des entretiens avec l'Office fédéral de la propriété intellectuelle. Pour finir, on aboutit à une entente sur toute la ligne. La S. I. A. a préconisé surtout l'introduction de la recherche en nouveauté et la création de tribunaux spéciaux pour l'examen des brevets, lesquels ne pourront être institués que plus tard. La S. I. A. fera le nécessaire pour que ces questions soient suivies après l'entrée en vigueur de la loi révisée sur les brevets.

f) *Droits d'auteur*

L'Office fédéral de la propriété intellectuelle s'est adressé également à la S. I. A. pour avoir son avis sur la question de la révision de l'accord de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, et pour solliciter ses propositions éventuelles concernant la révision envisagée de la loi fédérale de 1922 sur les droits d'auteurs d'œuvres littéraires et artistiques. Il s'agissait d'examiner en particulier un projet élaboré par la Société suisse des musiciens. Le Comité central s'est occupé de cette affaire avec l'aide de

M. le Dr M. Hottinger, vice-président de la commission pour les concours d'architecture, puis a soumis ses propositions à l'Office fédéral de la propriété intellectuelle.

g) *Révision de l'ordonnance fédérale sur l'établissement et l'entretien des installations électriques à courant fort*

Au printemps 1949, la section de Berne attira l'attention du Comité central sur la révision du chapitre « Installations intérieures » de l'ordonnance précitée.

Les dispositions visées étaient prévues de telle sorte qu'un ingénieur diplômé aurait été astreint à passer un examen de maîtrise pour pouvoir s'occuper d'installations intérieures. Le Comité central s'adressa au Département fédéral des postes et chemins de fer. A la suite de pourparlers avec la commission de révision et avec les associations intéressées à l'ordonnance en question, le Comité central obtint une modification du texte incriminé, qui constitue une solution équitable pour les ingénieurs diplômés.

h) *Réorganisation du Service fédéral des eaux et de l'Office fédéral de l'économie électrique*

Au printemps 1949 également, la section de Berne invita le Comité central à s'occuper de la réorganisation de ces offices, envisagée par le Département fédéral des postes et des chemins de fer. Le Comité central traita cette affaire avec une délégation de la section de Berne, puis s'adressa au Département fédéral des postes et des chemins de fer. Après avoir pris contact avec les autres organisations principalement intéressées à l'activité de ces Offices, par exemple l'Association suisse des électriciens, l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, etc., le Comité central se décida pour le maintien de la séparation de ces Offices et en premier lieu pour leur direction par des spécialistes de la technique. Ce point de vue a été communiqué officiellement au département compétent. La commission d'experts instituée entre temps par le Département, et qui comprend en majorité des membres de la S. I. A., s'occupe actuellement de cette question. Le Comité central ne manquera pas de suivre l'évolution de cette affaire.

i) *Assurance-vieillesse et survivants; nouvelle réglementation des indemnités des caisses de compensation*

Comme on sait, il n'existe actuellement plus de base légale pour la compensation des pertes de salaire pendant le service militaire. Les indemnités sont simplement versées d'après l'ancien système, par un fonds de réserve spécial constitué lors de la liquidation du fonds de compensation. Mais le Département de l'économie publique a l'intention de créer une nouvelle réglementation légale et a chargé des commissions déterminées d'étudier cette question. L'Office fédéral pour l'industrie et le travail a soumis les premiers projets à la S. I. A., qui collaborera aux travaux des commissions pour y défendre les intérêts de ses membres.

k) *Contrôle des prix*

La dernière ordonnance légale N° 643 A/47, mise en vigueur en mai 1947 à la suite de laborieux pourparlers avec le Contrôle fédéral des prix, table en principe sur une augmentation des prix de construction d'avant-guerre de 80 %. L'acceptation de cette ordonnance fut facilitée à la S. I. A. du fait qu'au moment de son entrée en vigueur les frais de construction avaient déjà augmenté de 85 %, ce qui corrigea dans une certaine mesure l'ordonnance en question. Il convient de souligner en outre que l'index du coût de la vie atteignit 58 en moyenne pendant l'année 1947, alors qu'il est monté à 62 aujourd'hui. L'index du coût de la construction dans la ville de Zurich était de 185 environ en février 1947 et de 195 en février 1949. Selon des indications provisoires de la ville de Zurich, il serait actuellement de 189, c'est-à-dire toujours encore plus élevé qu'à l'époque où l'ordonnance

du contrôle fédéral des prix est entrée en vigueur. Le recul des frais de construction se manifeste le plus nettement dans les travaux de terrassement et de maçonnerie, tandis que pour d'autres travaux on constate même ici et là des augmentations. Ces chiffres extraits d'un index officiel des prix de construction, qui sont partiellement en contradiction avec les chiffres de la pratique, rendent difficile la tâche du Comité central, qui s'est dépensé énergiquement, dernièrement, pour la suppression de l'ordonnance en question auprès du contrôle fédéral des prix. Comme ce dernier a manifesté sa volonté de lever toutes les ordonnances non absolument nécessaires et a déjà pris à cet effet une série de mesures, il serait temps de suspendre cette ordonnance, que les ingénieurs et les architectes estiment injuste. La question de la suppression de l'ordonnance va être traitée dans la seconde moitié de septembre au cours d'une conférence du Contrôle fédéral des prix avec le Comité de stabilisation.

Notre Comité central interviendra naturellement de toute sa force auprès de ces deux instances, au cours des délibérations actuelles, pour obtenir la suppression de l'ordonnance contestée. Un obstacle à la libération complète du secteur de la construction de toutes les prescriptions du contrôle des prix, est constitué par les tendances actuelles à la hausse, qui ont amené dernièrement le Contrôle fédéral des prix à consentir même une augmentation des prix de construction, par exemple sur le gypse, les briques et le ciment. Dans les contrats à signer aujourd'hui, les ingénieurs et les architectes feraient bien de stipuler expressément que l'ordonnance du Contrôle fédéral des prix n'est applicable aux travaux prévus qu'aussi longtemps qu'elle demeurera elle-même en vigueur.

l) Comité national suisse des grands barrages

Le 20 décembre 1948 a été constitué, sous la présidence de M. H. Gicot, ingénieur à Fribourg, le Comité national suisse des grands barrages. Cette organisation remplace la « Commission suisse des grands barrages », dans laquelle M. A. Zwygart représentait jusqu'ici la S. I. A. Le Comité central a décidé d'entrer dans cette organisation, estimant que les questions traitées sont de première importance pour la S. I. A. Dernièrement, une contestation s'est élevée en Suisse entre entreprises d'électricité et organes de surveillance compétents de la Confédération sur l'opportunité des barrages pleins ou vides, particulièrement du point de vue de leur sécurité militaire. La section vaudoise, au cours d'une assemblée de discussion, a voté une résolution demandant au Comité central de s'occuper de cette question.

Comme le Comité national suisse des grands barrages a déjà confié l'examen de cette affaire à une sous-commission spéciale, le Comité central estime préférable que la S. I. A., membre du comité en question, attende tout d'abord les conclusions de cette sous-commission. Ces travaux touchent à leur fin, de sorte que le Comité central sera bientôt en mesure de prendre position.

m) Exposition d'architecture suisse à Bâle

L'association de travail « Pro Helvetia » a exécuté une exposition itinérante d'architecture suisse à l'étranger, avec la collaboration de la S. I. A., de la F. A. S. et de l'Office central d'expansion commerciale. Pro Helvetia, la Confédération et l'Office d'expansion commerciale ont fourni les moyens financiers, tandis que la S. I. A. et la F. A. S. se sont bornées à prêter leur appui pour le tri des objets, la fourniture des agrandissements photographiques et l'aménagement de l'exposition proprement dite. Celle-ci a passé successivement dans les villes suivantes : Londres, Copenhague, Varsovie, Stockholm, Luxembourg, Cologne, Bâle et Rome. En plus d'un endroit, l'ouverture de l'exposition fut marquée par des conférences de membres de la S. I. A. ou de l'F. A. S. D'après

tous les rapports qui nous sont parvenus, cette propagande culturelle pour l'architecture suisse a laissé une impression profonde. La S. I. A. a dû intervenir aussi dans diverses tâches d'organisation, par exemple pour l'impression des catalogues d'exposition à Cologne, étant donné que le papier de luxe requis n'était pas disponible en Allemagne, etc.

Il fut décidé de profiter du passage de l'exposition de Cologne à Rome pour la rendre accessible sur territoire suisse à nos collègues et au public. La S. I. A. et la F. A. S. durent assumer la responsabilité ainsi qu'une partie du financement de l'exposition de Bâle. Le crédit sollicité de la S. I. A. fut prévu au budget 1948 et accordé. Par la suite, le photographe Spreng de Bâle accusa la S. I. A. et la F. A. S. d'avoir exposé sans son autorisation des agrandissements de quelques photographies faites par lui. Le procès qui en est résulté est en cours. Les associations ont préalablement contesté la compétence des tribunaux bâlois. Il s'agit d'une affaire extrêmement désagréable et peut-être très coûteuse pour la S. I. A. comme pour la F. A. S. Malgré cela, les architectes ont estimé nécessaire de faire trancher une fois pour toutes par la justice ces prétentions de droits d'auteur, qu'ils considèrent comme absolument déplacées.

n) Recommandations concernant la prise en considération du renchérissement dans les conditions d'engagement

Ces Recommandations ont été adaptées en mai 1948 aux conditions nouvelles, sur la base du développement de l'index du coût de la vie. Comme ce dernier n'a pas changé sensiblement depuis lors, une nouvelle réadaptation ne s'est pas révélée nécessaire jusqu'à présent. Le Comité central s'est adressé aux industries maîtresses pour leur demander de bien vouloir s'en tenir à ces Recommandations, notamment pour fixer les salaires des ingénieurs employés.

o) Association suisse pour le plan d'aménagement national

Le secrétaire central a continué à représenter la S. I. A. au Comité de cette association. Cette dernière a concentré dernièrement son activité vers les travaux du groupe d'aménagement régional et vers les aménagements communaux. Elle s'est occupée en outre de l'extension des routes suisses de grande communication. La Suisse est peut-être le seul pays qui possède un tel émiettement de l'autorité sur les routes. C'est la raison pour laquelle il manque au réseau routier suisse la conception d'ensemble si nécessaire. Partout les cantons exécutent un travail partiel, alors qu'un plan d'ensemble, au moins pour les artères principales de communication, est une impérieuse nécessité. C'est encore une question dont la S. I. A. devrait s'occuper plus intensément.

p) Contrôle des loyers

Répondant à l'invitation du chef du Département de l'économie publique, la S. I. A. a pris part à une conférence chargée d'aborder les questions soulevées par le contrôle des loyers. Le Comité central a soutenu le point de vue qu'un relâchement raisonnable graduel des prescriptions en matière de contrôle des loyers est devenu inévitable, pour rétablir lentement l'équilibre et donner l'impulsion nécessaire à la construction privée de maisons locatives. La S. I. A. émit en outre l'opinion que les restrictions du contrôle des prix devraient être complètement supprimées pour les constructions nouvelles. Mais il est clair qu'un relâchement des prescriptions en matière de contrôle des loyers ne saurait avoir lieu qu'en corrélation avec d'autres mesures, si l'on veut éviter une augmentation de l'index du coût de la vie. Une réduction des salaires parallèle à une diminution du coût de la vie ayant peu de chance de se réaliser, vu la situation politique actuelle, il semblerait opportun de maintenir l'index constant et de compenser la réduction de certains facteurs par l'augmentation du facteur des loyers. C'est ici qu'il faudra

chercher la clef du relâchement des prescriptions sur les loyers.

q) *« Institut technique supérieur de Fribourg »*

Cette école privée, dont l'enseignement se donne principalement par correspondance, délivre des diplômes d'« ingénieurs spécialisés ». Ces diplômes étaient revêtus de la signature du chef du Département de l'instruction publique du canton de Fribourg. La S. I. A. éleva en son temps une protestation contre cette procédure, car l'école en question ne donne pas la moindre garantie que ces soi-disant « ingénieurs » reçoivent une formation suffisante. La S. I. A. s'est adressée alors au Conseil d'Etat du canton de Fribourg et même au Conseil fédéral.

Après différentes interventions, le Conseil d'Etat de Fribourg décida de renoncer désormais à reconnaître officiellement cet institut et par conséquent de retirer la signature du chef du Département de l'Instruction publique. Les efforts de la S. I. A. ont donc été couronnés de succès ici.

r) *Cours de perfectionnement du Technicum du soir de Zurich*

Le Technicum du soir de Zurich a publié l'annonce d'un cours de perfectionnement pour ingénieurs et techniciens. Pour être conséquent avec sa politique en matière de protection des titres, le Comité central estima inadmissible de permettre à une école moyenne d'organiser un cours de perfectionnement pour « ingénieurs ». Sur son intervention, le Technicum du soir de Zurich consentit à laisser de côté le mot « ingénieur » et à restreindre son cours de perfectionnement aux seuls techniciens.

s) *Inscription de la S. I. A. au registre du commerce*

Après que l'Union suisse des techniciens eut fait connaître son intention de changer de titre et d'adopter d'abord le nom d'« Association suisse d'ingénieurs, d'architectes et de techniciens », le Comité central décida par prudence de faire inscrire la S. I. A. au registre du commerce, pour avoir une arme juridique meilleure en vue de défendre sa propre désignation et d'en empêcher une semblable. Comme on sait, l'U. S. T. a renoncé à sa première intention à la suite de notre réclamation, et adopté le nom d'« Association technique suisse ». Néanmoins et sans l'assentiment de la S. I. A., l'U. S. T. a gardé comme sous-titre « Association de techniciens, d'architectes et d'ingénieurs suisses ». On peut être d'avis différents sur l'opportunité de ce sous-titre. Mais, eu égard à la collaboration recherchée des professions techniques et au vœu d'arriver à une entente dans la question de la protection des titres, la S. I. A. a renoncé en l'occurrence à une action négative.

t) *Question de l'admission des géomètres*

La section vaudoise s'est adressée au Comité central pour l'inviter à ne plus admettre désormais comme membres de la S. I. A. les géomètres diplômés de l'E. P. U. L. Elle estime en effet que la formation générale et professionnelle reçue par ces géomètres au cours de cinq semestres ne suffit pas pour justifier leur admission dans la S. I. A. Le Comité central s'est mis en rapport à ce sujet avec l'Ecole polytechnique de Lausanne et la section vaudoise, attendant de connaître le point de vue définitif de cette dernière avant de prendre une décision.

u) *Admission des bureaux d'ingénieur et d'architecture dans une autre classe de la Caisse nationale suisse d'assurance-accidents*

A la demande de différents propriétaires de bureaux d'ingénieur et d'architecture, le Comité central a pris contact avec la Caisse nationale suisse d'assurance-accidents, pour savoir pourquoi les primes d'assurance ont été majorées ces derniers temps. La Caisse nationale a très obligeamment soumis ses comptes à la S. I. A., prouvant le bien-fondé de la classifi-

cation des bureaux en question dans la catégorie de risques correspondante.

v) *Action pour la reconstruction*

La S. I. A. continue à être représentée dans la commission de surveillance du « Centre suisse de reconstruction », qui s'occupe pour le moment de livraisons industrielles. Le « Centre » s'est déclaré d'accord de reprendre les anciens objectifs de l'action de reconstruction de la S. I. A., soit la recherche d'ordres pour travaux d'ingénieurs et d'architectes à l'étranger, dans la mesure du possible. Malheureusement, à cause de l'occupation insuffisante des spécialistes étrangers dans leurs pays respectifs, il n'a pas été possible jusqu'à présent d'obtenir des résultats concrets dans ce sens. Ces dernières années, la S. I. A. n'a pas eu de frais à supporter du fait de sa représentation à la commission de surveillance du Centre suisse de reconstruction.

w) *Revision des Principes pour les concours d'architecture — Form. 101*

Une série de difficultés ayant surgi ces derniers temps dans le domaine des concours et entraîné de longs pourparlers de la commission des concours et du Comité central avec participants et autorités, la Commission pour les concours d'architecture et le Comité central estiment nécessaire d'entreprendre la revision des « Principes » à la base de ces concours. Le Comité central a chargé la Commission des concours de ne modifier ces Principes que dans la mesure strictement nécessaire, vu qu'ils ont fait leurs preuves sans cela depuis de longues années. Il paraît opportun, d'une manière générale, de ne reviser des prescriptions bien introduites que là où un réel besoin pratique s'en fait sentir, afin d'éviter tout flottement dans leur application.

x) *Congrès d'urbanisme à Lucerne, en mai 1949*

Le Comité d'organisation du Congrès d'urbanisme 1949 a prié la S. I. A. de soutenir celui-ci moralement et financièrement. Pensant que cette manifestation était d'intérêt général et devait être soutenue par les ingénieurs et les architectes, le Comité central décida de lui allouer une modeste contribution, à condition que la section « Waldstätten » en fasse autant. Ce congrès eut un plein succès, prouvant que la confiance du Comité central était bien placée. Comme les efforts du Comité suisse d'urbanisme vont exactement dans le même sens que ceux de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, une concentration des forces serait tout à l'avantage de cette cause, si le Comité pouvait être incorporé d'une façon ou d'une autre à l'Association pour le plan d'aménagement national.

y) *Congrès international des architectes à Lausanne*

Le Comité d'organisation de ce congrès a été constitué par des membres de la S. I. A. et de la F. A. S., sous la présidence du professeur J. Tschumi. Ce congrès présentait une signification importante pour la collaboration internationale des architectes, car on avait prévu à cette occasion une fusion des organisations internationales d'architectes existantes, soit le « Comité permanent international des architectes » et les « Réunions internationales d'architectes ». Cette intention a heureusement abouti, de sorte qu'à l'issue du congrès, qui réunit les architectes de trente-cinq pays, la création de l'« Union internationale des architectes » était chose faite. Les organisateurs méritent d'être félicités pour ce grand succès, surtout si l'on se rend compte des difficultés auxquelles les ingénieurs ont actuellement à faire face pour aboutir à une union internationale analogue. La S. I. A. a prélevé du compte 1947 une somme de 5000 fr. pour subventionner ce congrès.

z) *Action en faveur des stagiaires*

La S. I. A. fait partie d'une communauté des associations techniques pour l'action en faveur des stagiaires. Il s'agit

d'appliquer différents accords conclus entre la Confédération et divers pays concernant les stagiaires. En vertu de ces accords, les jeunes gens de moins de trente-cinq ans ont le droit d'exercer leur profession dans les pays intéressés pendant une année, sans autorisation spéciale. On a constaté malheureusement que les ouvriers et les artisans profitent beaucoup plus de ces accords que les techniciens. Néanmoins, la S. I. A. continuera à soutenir et à encourager ces efforts, car elle estime que les jeunes ingénieurs et architectes doivent absolument chercher à étendre leur horizon par un stage à l'étranger.

Nous voulons espérer que l'amélioration de la situation économique des différents pays encouragera ceux-ci à accueillir nos ingénieurs et nos architectes, et que l'émigration de spécialistes suisses en sera facilitée ces prochaines années, même sans ces accords en faveur des stagiaires.

aa) *Conférence pour l'amélioration de la sécurité dans le trafic routier*

La S. I. A. a pris part à cette conférence, sur l'invitation de la « Fédération routière suisse ». On y a traité les moyens d'accroître la sécurité du trafic routier, les mesures propres à diminuer les nombreux accidents de la circulation, l'éducation des usagers de la route, les mesures policières et constructives favorables à ces objectifs, etc. Il avait été prévu de créer une grande organisation d'ensemble pour réaliser les mesures indispensables. Mais la S. I. A. défendit le point de vue que notre pays étouffe déjà sous la pléthore des organisations et qu'il serait bien préférable de laisser à la « Fédération routière suisse » le soin de cette tâche, avec l'appui d'autres organisations dans les cas particuliers.

bb) *Relations internationales*

Avant d'aborder l'activité internationale de la S. I. A., il vaut la peine d'exposer quelques considérations sur la valeur d'une collaboration internationale, ceci d'autant plus qu'à côté d'une approbation sans réserve, des critiques ont été formulées aussi dans la S. I. A. à ce sujet ces derniers temps.

Avec son standard de vie élevé, la Suisse constitue dans le monde un flot prospère. Or, on doit se demander sérieusement combien de temps encore cette situation privilégiée durera. Quoi qu'il en soit, elle est étroitement liée à notre économie d'exportation, c'est-à-dire à nos relations internationales. Par conséquent, il est du devoir immédiat de tous les Suisses clairvoyants de travailler à l'extension de ces relations internationales dans la mesure de leurs moyens, quelle que soit la situation qu'ils occupent, dans le domaine économique ou culturel. Les organisations suisses d'ingénieurs et d'architectes ont le devoir de faire connaître à l'étranger la science, la technique et les capacités suisses. Or, ce but ne saurait être atteint que si nos spécialistes sont présents à toutes les manifestations étrangères importantes et prennent une part active à leur déroulement. Cette attitude ne touche en rien les tendances actuelles sur le plan politique, ni les Nations Unies, ni le Conseil de l'Europe à Strasbourg, etc., groupements politiques sur lesquels, en toute bonne foi, on peut être d'avis différents. Mais que la S. I. A. prenne une part active aux efforts de collaboration internationale dans les domaines culturel, scientifique, technique et professionnel, c'est, aux yeux du Comité central, un devoir urgent de l'heure.

Dans ce sens, le Comité central a jugé bon de faire participer la S. I. A. à une série de manifestations étrangères.

bb 1) *Centenaire du « Koninklyk Institut van Ingenieurs » à s'Gravenhage.*

Cette cérémonie a eu lieu à La Haye et fournit l'occasion de resserrer d'anciennes relations ou d'en nouer de nouvelles avec les représentants de nombreuses autres organisations étrangères d'ingénieurs.

bb 2) *Congrès international des architectes à Lausanne*

Nous avons déjà rendu compte plus haut de ce congrès.

bb 3) *Centenaire de l'« Oesterreichischer Ingenieur- und Architekten-Verein »*

La S. I. A. s'est également fait représenter à cette cérémonie. Elle a reçu en souvenir une superbe médaille, conservée au secrétariat.

bb 4) *Société des ingénieurs civils de France*

La grande et vénérable Société des ingénieurs de France a fêté en 1948 son centenaire de façon éclatante, en présence du président de la République. Une délégation de la S. I. A. apporta les vœux des ingénieurs et architectes suisses.

bb 5) *Conférence technique mondiale*

La Suisse a reçu une vice-présidence à la C. T. M., dont le bureau permanent tint une séance au printemps 1949. En mars 1949, la C. T. M. vit se dérouler au Caire le second Congrès technique international. Elle groupe les organisations d'ingénieurs de différents Etats européens et d'outre-mer, dont les Etats-Unis et quelques pays orientaux. Elle jouit de la protection de l'UNESCO et a pour but de préparer la création d'une organisation internationale d'ingénieurs. Le Congrès du Caire présentait un intérêt spécial pour le Moyen-Orient et donna aux participants un bon aperçu des possibilités techniques de ces pays. Le comité suisse de la C. T. M., dans lequel sont représentées entre autres la S. I. A. et l'Union technique suisse, a pu organiser une participation de notre pays. Nous renvoyons au rapport de M. Ed. Gruner, ingénieur, dans la *Revue polytechnique suisse*. Entre temps, la C. T. M. a reçu des Nations Unies le « Statut consultatif », comme c'est le cas de l'« Union internationale des architectes ».

bb 6) *Fédération des Associations belges d'ingénieurs*

Cette fédération s'est adressée à la S. I. A. pour organiser un lien plus étroit avec les organisations d'ingénieurs du Benelux et de France, en première ligne pour faciliter l'échange d'ingénieurs entre ces pays. Mais le Comité central est d'avis que pour éviter une dispersion préjudiciable dans le domaine de la collaboration internationale, cette initiative devrait être laissée à une organisation unique. L'affaire n'est pas perdue de vue et paraît devoir être réglée dans le sens des efforts actuels de l'UNESCO.

bb 7) *Conférence des organisations maitresses d'ingénieurs des Etats-Unis, du Commonwealth et d'Europe*

Sur l'initiative des trois grandes organisations britanniques d'ingénieurs (Mechanical, Electrical and Civil Engineers), une première conférence eut lieu en septembre 1948 pour examiner les possibilités d'une collaboration dans les domaines scientifique et technique (documentation réciproque plus vaste, échange de publications, parution dans une langue principale d'articles avec résumés dans toutes les publications des associations participantes, etc.). La première conférence, à laquelle prirent part les présidents et les secrétaires des différentes associations, offrit l'occasion d'examiner cette collaboration sous toutes ses faces. La seconde conférence se tiendra à Londres, en septembre 1949.

Nous voulons espérer qu'on arrivera à canaliser dans une seule direction, et grâce à l'aide de l'UNESCO, toutes ces initiatives, derrière lesquelles se cachent souvent des questions de prestige politique. Pour le moment, le devoir de la S. I. A. est de collaborer partout où une participation est dans son intérêt et où elle n'entraîne pas de dépenses exagérées.

La S. I. A. a dû décliner d'ailleurs plusieurs invitations, entre autres une invitation directe des Nations Unies à une conférence sur la « Conservation et utilisation des ressources naturelles », à Lake Success ; une invitation de la *Confédération internationale des travailleurs intellectuels*, à Paris ; une

invitation de l'Association internationale de normalisation, à Paris, etc. Ceci à titre documentaire, pour montrer que le Comité central se rend parfaitement compte qu'il convient de garder la mesure dans ce domaine.

En juin 1949, la Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs a organisé un *Congrès d'ingénieurs, à Constance*, qui reçut l'appui total non seulement des autorités militaires dans les zones occupées, mais aussi celui des autorités politiques allemandes. Sous le motto « Le rôle de l'ingénieur dans la société moderne », le congrès se pencha sur les problèmes sociaux qui se posent à l'ingénieur dans l'exercice de sa profession, sur la protection des titres, etc. Pour la première fois depuis la guerre, d'éminents ingénieurs allemands prirent part en grand nombre aux travaux du congrès, sur un pied d'égalité absolue avec leurs collègues étrangers. Le congrès se déroula sous le signe d'une sincère volonté d'entente franco-allemande. A côté des ressortissants des puissances occupantes et des ingénieurs allemands, les Français avaient invité aussi des délégations d'ingénieurs des pays limitrophes de l'Allemagne, Belgique, Hollande, Luxembourg, Autriche et Suisse. Les sections de la S. I. A. avaient été priées de déléguer des représentants à ce congrès, dont les organisateurs avaient réservé vingt sièges aux hôtes de notre pays. Malheureusement, l'appel du Comité central ne rencontra aucun écho dans la plupart des sections. Il est profondément regrettable que cette occasion de discuter des problèmes culturels et sociaux des ingénieurs avec des collègues d'autres pays, et la possibilité d'apporter par là une contribution à l'entente réciproque, n'ait pas éveillé chez nous plus d'intérêt. En tout cas, les participants suisses ont rapporté de Constance des suggestions précieuses, qui ne manqueront pas d'être examinées encore dans des commissions spéciales de la S. I. A.

A la fin de ces considérations sur la collaboration internationale, mentionnons l'institution récente à Paris d'un *Comité provisoire consultatif pour les sciences de l'ingénieur*, à l'instigation de l'UNESCO. Ce comité est appelé à organiser la collaboration des organisations internationales existantes, scientifiques et techniques, et à examiner la possibilité de mettre sur pied une organisation internationale adéquate des associations nationales d'ingénieurs. L'UNESCO a appelé à faire partie de ce comité quelques ingénieurs éminents d'Europe et d'Amérique. M. E. Choisy, ingénieur, de Genève, a été désigné à l'unanimité comme président de ce comité, tandis que le secrétariat a été confié à M. J. A. Mussard, actuellement à l'UNESCO et précédemment chef du Bureau de reconstruction de la S. I. A.

IV. Commissions

a) Commission pour la maison bourgeoise en Suisse

Cette commission a préparé tout d'abord pour l'impression la nouvelle édition du volume 14, *Grisons*, 2^e partie. Ce volume a subi une refonte complète et constituera, avec le texte du Dr Poeschel, un remarquable enrichissement de la magnifique collection consacrée à la maison bourgeoise en Suisse. La commission a assuré également la mise en travail et le financement du volume I, *Uri*, et obtenu pour cela la collaboration d'une équipe éminente. Les travaux préliminaires sont déjà assez avancés pour que l'on puisse compter sur la parution de l'édition nouvelle de cet ouvrage en 1950.

b) Conseil suisse d'honneur

On sait que le Conseil suisse d'honneur est l'instance de recours contre les jugements du Conseil d'honneur des sections. Par conséquent, il ne peut pas trancher lui-même des cas en première instance. Il n'a eu heureusement que deux cas à traiter, soit l'affaire des architectes Gull et Saladin, relative au concours d'architecture pour la maison d'école

d'Ascona, et l'affaire des architectes Brodtbeck et Bohny, concernant le bâtiment d'administration de Liestal. Les deux jugements en question ont été publiés dans les organes de la S. I. A.

A la suite du jugement du Conseil suisse d'honneur dans l'affaire de Liestal, le Comité central a dû encore intervenir, parce que MM. Brodtbeck et Bohny se refusaient à renoncer à un travail pour le bâtiment en cause et qu'ils se rendirent coupables d'accusations discourtoises à l'égard du président de la Commission des concours d'architecture. Ayant été sommés par le Comité central de faire une déclaration par laquelle ils renonçaient au travail en question et présentaient des excuses au président de la Commission des concours, MM. Brodtbeck et Bohny démissionnèrent l'un et l'autre de la S. I. A., comme ils avaient démissionné précédemment déjà de la F. A. S.

c) Commission des normes

Sous la présidence de M. A. Pestalozzi, architecte, la Commission des normes s'est occupée d'un correctif aux conditions de rabais sur les travaux en régie dans les « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction », form. 118. Ce correctif, apporté à la demande de l'Association suisse des entrepreneurs et d'accord avec le Contrôle fédéral des prix, est entré en vigueur en février 1948. Les publications à ce sujet ont paru dans les organes de la S. I. A.

En outre, au cours de différentes conférences avec les associations d'entrepreneurs intéressées, la Commission des normes a procédé à la révision des formules suivantes :

Form. 129 : « Conditions et mode de métré pour travaux de carrelage et de revêtement » ;

Form. 134 : « Conditions et mode de métré pour les planchers sans joints et les sols divers » ;

Form. 137 : « Conditions pour l'installation de l'électricité ».

Actuellement, les formules 127 : « Conditions spéciales et mode de métré pour les travaux de peinture » et 142 : « Conditions et mode de métré pour les volets, volets à rouleaux et stores » sont aussi en révision.

Le président et les autres membres du bureau de la Commission des normes se sont tenus aussi constamment à la disposition du secrétariat pour des expertises ou pour donner leur avis sur des questions juridiques et professionnelles, comme il s'en pose constamment dans l'application des normes pour le bâtiment.

d) Commission pour les concours d'architecture

Sous la présidence de M. R. Christ, architecte, la Commission pour les concours d'architecture a déployé une activité extrême. Si l'on réfléchit que le président de cette commission a chaque année environ cent cinquante à deux cents concours d'architecture à contrôler et à sanctionner, on aura une idée de l'ampleur du travail désintéressé qu'il est appelé à fournir. Dans de nombreux cas, la commission a dû intervenir à cause de programmes de concours inadmissibles ou de décisions inadmissibles des jurys et apporter les correctifs nécessaires. Elle a dû s'occuper de nombreuses plaintes émanant de participants aux concours et tenir de ce fait de multiples conférences avec les autorités intéressées. L'activité de la Commission des concours constitue pour son président et ses membres une charge telle qu'un règlement devra absolument intervenir pour dédommager d'une façon ou d'une autre la grosse dépense de temps qu'elle leur impose. Le Comité central vouera également à cette question toute son attention.

Pour aplanir les difficultés qui ont surgi récemment à propos de l'établissement de bureaux d'architecture, la Commission des concours propose à l'assemblée des délégués de

ce jour d'arrêter l'interprétation des principes à la base des concours d'architecture quant à cet établissement, afin d'être au clair sur l'opinion de la S. I. A. en cette affaire, avant d'entreprendre la revision des principes.

e) *Commission pour les questions sociales*

Cette commission s'est réunie plusieurs fois sous la présidence de M. E. Choisy, ingénieur. Des sous-commissions spéciales ont été chargées d'établir des directives pour l'engagement des ingénieurs, de trier les résultats de l'enquête sur la formation de l'ingénieur et de faire des propositions au Comité central.

La sous-commission pour les « Directives » s'est entretenue plusieurs fois avec une délégation de l'Union centrale des organisations patronales suisses, pour discuter du projet qu'elle a élaboré. Certaines difficultés ont surgi, du fait que l'Union centrale est déjà liée par des accords avec d'autres catégories d'employés et qu'elle craint de devoir consentir plus tard aux autres employés les conditions plus favorables reconnues aux ingénieurs. Jusqu'à présent, l'Union centrale n'a d'ailleurs assumé aucune obligation vis-à-vis des employés des professions universitaires et craint de voir celles-ci suivre l'exemple des ingénieurs. De son côté, la commission estime que des directives claires et raisonnables seraient dans l'intérêt des deux parties et, tant pour l'employeur que pour l'employé, préférables à l'incertitude actuelle. Les pourparlers ont abouti enfin à une conclusion, et le Comité central examinera prochainement le projet établi sur la base de ces pourparlers, puis verra si la S. I. A. peut y donner ou non son approbation définitive. La Commission pour les questions sociales est d'avis que si tout n'a pas pu être obtenu du premier coup — ce qui eût été désirable — un premier pas a toutefois été franchi, que d'autres pourront suivre ultérieurement.

f) *Commission des normes pour les canalisations*

Les normes établies par cette commission, sous la présidence de M. H. Steiner, ingénieur de la ville de Zurich, ont été imprimées en février 1948 et jouissent d'une telle vogue que la première édition est déjà épuisée. Ni la commission, ni la S. I. A. n'avaient osé espérer un tel succès. La commission examine la question de savoir si la seconde édition peut être imprimée sans autres modifications ou compléments.

g) *Commission administrative du service de placement*

Les représentants de la S. I. A., M. A. Mürset comme président de la dite commission et le secrétaire central, ont suivi attentivement l'activité du Service technique suisse de placement. Alors qu'en période de haute conjoncture ce service avait la plus grande peine à satisfaire aux demandes des employeurs, la situation s'est renversée depuis quelques mois. Le nombre de places recherchées a augmenté d'environ 50 % au cours des trois derniers trimestres.

Cet état de choses eut pour conséquence que les places procurées ont sensiblement augmenté, car les offres de places ont eu plus de succès. Quant à l'étranger, les espoirs nourris pendant la guerre concernant de nombreuses possibilités d'émigration après la cessation des hostilités ne se sont pas encore réalisés jusqu'à présent.

k) *Commission des cours*

La Commission des cours, présidée par M. B. Graemiger, ingénieur, a décidé d'organiser, les 9 et 10 décembre 1949 à l'Ecole polytechnique de Lausanne un cours intitulé « L'ingénieur et l'architecte en présence des problèmes économiques et sociaux ». Ce cours est dans la ligne des nouvelles préoccupations de la S. I. A. pour renforcer son influence dans la vie publique et élargir l'horizon de ses membres. On a l'intention de faire appel à quelques conférenciers éminents, si possible aussi du proche étranger, pour donner aux participants un aperçu des problèmes écono-

miques et sociaux dans notre pays, et de leurs interférences sur le plan international¹.

i) *Commission de traduction*

Elle est intervenue à plusieurs reprises pour mettre au point des traductions, notamment le texte des normes révisées pour le bâtiment.

k) *Comité suisse de l'éclairage*

La S. I. A. continue à être représentée à ce comité par MM. W. Henauer, architecte, L. Villard, architecte, et E. Wuhrmann, architecte. La délégation de la S. I. A. s'occupe spécialement de l'établissement de directives pour l'éclairage naturel. Un projet est actuellement à l'étude.

l) *Commission de recherches pour la rationalisation dans la construction*

Comme nous l'avons dit déjà, cette commission a établi un programme précis de travail, mais qui n'a pas pu être réalisé, faute du financement espéré. Elle a déjà pris contact avec différentes organisations d'entrepreneurs, estimant que ses tâches devraient être résolues non pas théoriquement, mais en collaboration avec les praticiens, groupés dans les associations d'entrepreneurs et d'artisans. Cette commission devra examiner de quelle manière elle pourrait atteindre son but, après que la méthode envisagée d'abord a échoué.

V. Groupes professionnels

a) *Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales*

Ce groupe a été dissous lors de l'assemblée des délégués du 30 avril 1949, après que les « Réunions internationales d'architectes », dont il constituait le groupe national, eurent été absorbées par l'« Union internationale des architectes » (U. I. A.). La S. I. A. sera représentée au Comité suisse de l'U. I. A. par MM. J. Tschumi, architecte, président du comité, P. Vischer, architecte, W. Dunkel, professeur, et J.-P. Vouga, architecte.

b) *Groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes*

Sous la présidence de M. W. Kollros, ingénieur, ce groupe a déployé à nouveau une grande activité et organisé une série de conférences fort intéressantes dans son domaine. Quelques éminents spécialistes étrangers ont aussi prêté leur concours à cet effet; la plupart des conférences ont été remises plus tard aux membres du groupe, sous forme de tirages à part.

A la demande du Comité central, le groupe s'occupe également de la revision des « Normes concernant le calcul, l'exécution et l'entretien des constructions métalliques et des constructions en béton armé » (form. 112), ainsi que de la revision des normes pour les ouvrages en bois. Ce travail important exige malheureusement plus de temps qu'on ne l'avait admis au début, de sorte que les projets ne sont pas encore terminés. Seul le projet de prescriptions sur les constructions métalliques est prêt à être soumis à une revision définitive par une commission d'experts de trois membres, chargée d'examiner les propositions des sections romandes présentées après coup.

VI. Secrétariat.

Durant l'exercice écoulé, le Secrétariat de la S. I. A. a déployé une activité intense, qui mit à contribution toutes les forces disponibles. Malgré le léger recul de la conjoncture dans la construction, l'édition de nos publications a nécessité beaucoup plus de travail que les années précédentes. L'importance de cette branche d'activité ressort clairement des chiffres suivants, valables pour 1948 :

Vente de normes en langue allemande . .	137 600 exempl.
Vente de normes en français et en italien . .	13 100 »
Total	150 700 exempl.

vis-à-vis de 76 000 exemplaires seulement en 1942.

¹ Nous apprenons en dernière heure que ce cours est renvoyé à une date ultérieure (Réd.).

Il est clair que cette vente massive de normes donna beaucoup de besogne au Secrétariat, car on a généralement besoin de ces normes immédiatement, le plus souvent en un seul ou en un petit nombre d'exemplaires, ce qui entraîne chaque jour de nombreuses expéditions, ainsi qu'une comptabilité compliquée. Mais c'est avant tout la liquidation des affaires courantes du Comité central et des diverses commissions, l'exécution d'expertises de toute sorte, la constitution de tribunaux d'arbitrage, les renseignements de nature juridique et technique sur l'application des normes et l'exercice de nos professions, qui ont mis constamment à contribution notre personnel entier.

Pour donner une idée de l'activité purement matérielle du secrétariat, mentionnons qu'il a été expédié en 1948 environ 7200 lettres et environ 30 600 imprimés et circulaires.

Le Secrétariat a dû tenir le procès-verbal de toutes les séances du Comité central, de différentes commissions et sous-commissions, procéder à plusieurs enquêtes par correspondance, enregistrer tous les concours examinés par la commission pour les concours d'architecture, etc. Il eut également pour tâche d'établir et de tenir à jour la nouvelle cartothèque standard des membres de la S. I. A., un gros travail, facile à imaginer avec 3500 cartes de membres et les innombrables demandes de renseignement qui en résultent. Tenir constamment à jour la liste des membres n'est pas une sinécure non plus, car il n'est pas toujours facile d'obtenir à temps de toutes les sections les indications nécessaires.

Comme l'atteste le contrôle des vérificateurs des comptes, la comptabilité aux branches multiples (cotisations des membres de différentes catégories, édition, commissions, groupes professionnels, etc.) a été tenue irréprochablement, pendant l'exercice écoulé également. Le Secrétariat fut aussi en relations suivies avec le contrôle fédéral des prix, qui lui a soumis de nombreux cas douteux. Dans toute la mesure du possible, il s'est efforcé de défendre équitablement chaque fois les intérêts des membres de la S. I. A. dans le cadre de la loi.

Pour traiter les nombreuses questions qui lui furent posées concernant l'application des normes pour le bâtiment, le Secrétariat a pu recourir à l'obligeance du président de la Commission des normes, M. A. Pestalozzi, architecte, ou à celle des membres du bureau de cette commission. Ils ont droit à la gratitude de la Société pour l'aide précieuse qu'ils nous ont accordée.

Si l'on pense que le Secrétariat occupe à titre permanent le même nombre de personnes qu'il y a vingt ans, lors de ses débuts modestes à la Paradeplatz, chacun devra reconnaître que les affaires de la S. I. A. sont menées avec la plus grande

économie. Les tâches de toute sorte ont augmenté à tel point depuis lors que, pour s'en acquitter, le Secrétariat doit disposer des moyens nécessaires. On constate de plus en plus que les autorités et le public considèrent la S. I. A. comme l'organisation professionnelle appelée à donner une opinion décisive dans toutes les questions de la compétence des ingénieurs et des architectes. Les consultations émanant d'autorités fédérales, cantonales et communales, de tribunaux, d'avocats et de personnes privées, désirant un renseignement décisif de la S. I. A. sur toutes sortes de contestations et divergences d'opinions, deviennent toujours plus nombreuses. C'est une preuve réjouissante de l'influence et de la considération croissantes dont jouit la S. I. A. dans la collectivité.

Certaines difficultés ont surgi récemment au sujet de nos locaux à la Beethovenstrasse, le propriétaire de l'immeuble ne voulant pas se lier par un bail à long terme. Une organisation de l'importance de la S. I. A. ne saurait pourtant dépendre d'un bail dénonçable tous les six mois. Les pourparlers sont en cours à ce sujet. Le cas échéant, la question qui fut déjà examinée une fois à fond dans un sens favorable, à savoir la construction d'une maison de la S. I. A., pourrait redevenir actuelle. Mentionnons ici que différentes associations étrangères d'ingénieurs et d'architectes contribuent sensiblement à financer leur activité grâce à la propriété d'un immeuble. Il est intéressant de constater que l'Union technique suisse a aussi pris dernièrement une décision dans le même sens. Le Comité central devra reprendre l'étude de cette question. Il est clair que la S. I. A. ne doit pas se lancer dans une aventure financière ; en revanche, il est du devoir de ses dirigeants de ne pas perdre de vue certaines considérations commerciales.

On a toujours dit et répété que le succès de l'activité de la S. I. A. dépend en tout premier lieu du dévouement personnel de ses membres. La structure fédéraliste, ainsi que la répartition du travail et des responsabilités entre de nombreuses instances et commissions de la Société, permettent à chacun de ses membres de collaborer individuellement. Cette structure offre toute garantie que l'activité de la S. I. A. ne se figera pas, mais que notre Société puisera constamment et de tous côtés de nouvelles énergies pour accroître encore son activité et sa considération.

Tous les collègues qui ont collaboré de façon désintéressée au travail de l'une ou l'autre des nombreuses instances ou commissions, et contribué ainsi à la prospérité de la S. I. A. comme au bon renom de nos professions, ont droit à la gratitude de la S. I. A. tout entière.

Le secrétaire central :

P. SOUTTER.

BIBLIOGRAPHIE

Le cadastre vaudois, par Louis Hegg, Dr ès sciences sociales, directeur du cadastre du canton de Vaud, professeur de mensuration cadastrale à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. Publié sous les auspices du Département des finances, autorité cantonale de surveillance du cadastre. Editions E.R.L. E. Ruckstuhl S. A., Lausanne, 1949. — Prix : 19 fr. plus ICHA.

Le *Bulletin technique* a déjà signalé dans le numéro du 12 mars dernier (p. 73) la mise en souscription de cet intéressant ouvrage qui est destiné à un cercle étendu de lecteurs. L'auteur a pu grouper en 200 pages une documentation abondante de caractère technique, administratif et juridique. La table des matières déjà publiée montre bien l'ampleur du sujet.

La partie technique est traitée de façon générale et porte surtout sur les bases géodésiques de la mensuration ; elle ne

contient pas de formules ou développements mathématiques. L'évolution des méthodes est exposée de manière claire et explicite. Des documents produits en marge du texte permettent d'apprécier les diverses étapes franchies dans le domaine des levés cadastraux.

Les autres chapitres donnent une image fidèle des tâches multiples et complexes qui incombent au service cantonal du cadastre. De nombreuses figures sont destinées à faciliter la lecture (types de formulaires, de plans, etc.).

L'ouvrage de M. Hegg permet de se familiariser avec toutes les opérations touchant le registre foncier ; des chapitres spéciaux sont consacrés à l'expropriation pour cause d'intérêt public et aux estimations fiscales des immeubles.

Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir exposé de façon aussi claire une matière assez touffue. La lecture de cet ouvrage peut être recommandée à tous ceux qui s'intéressent aux questions cadastrales, immobilières et foncières.

A. A.